



MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil de la Municipalité de Palmarolle a reçu les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Une demande de dérogation relative à l'immeuble situé au 63, 9^e Avenue Ouest, visant la marge de recul avant de la galerie qui déborde de 0.19 mètre (7.5 pouces) dans la marge de 25 mètres ainsi qu'une dérogation visant une remise qui déborde dans la marge de recul latérale de 0.12 mètre (4.7 pouces) et obliquement sur une distance de 1.9 mètre. L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, sera de régulariser la situation et d'en autoriser son maintien.
- Une demande de dérogation relative à l'immeuble situé au 400, 8^e et 9^e Rang Ouest, visant le maintien du garage dans la marge de recul avant de 6 mètres (19.68 pieds). L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, sera d'autoriser le maintien du bâtiment à son emplacement actuel.

Le Conseil municipal statuera sur ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 6 avril 2020 à la Salle du conseil située au 499, route 393, à Palmarolle. Toute personne intéressée à ces demandes peut se faire entendre par le conseil lors de cette séance.

DONNÉ À PALMAROLLE CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2020

CAROLE DUBOIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE, SOUSSIGNÉE CAROLE DUBOIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À VILLEBOIS, CERTIFIÉE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL, LE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2020.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2020.

CAROLE DUBOIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

